

**EMAS**

***Equipe Mobile d'Appui médico-Social  
pour la Scolarisation  
des élèves en situation de Handicap***

***Département des Ardennes***

### Département des Ardennes :

- 34 écoles maternelles, 137 écoles élémentaires, 57 établissements du secondaire
- Impact fort du temps de transport dans l'organisation des services d'appui lié à la ruralité du département
- Terreau favorable pour la coopération entre l'éducation nationale et les établissements médico-sociaux
- Dispositifs ou classes externalisées d'ESMS représentant une centaine d'élèves
- Nombreux élèves d'ESMS inclus en droit commun avec un projet pédagogique individualisé

### Constat sur les équipes pédagogiques

- Acculturation inégale des enseignants à l'inclusion scolaire des élèves en situation de handicap
- Méconnaissance et représentation tronquée du handicap
- Manque d'informations sur les ressources de soutien
- Besoin de formation du corps enseignant et des AESH

### Textes réglementaires

- Circulaire du 26 mai 2021 relative au cahier des charges des équipes des équipes mobiles d'appui médico-social à la scolarisation des élèves en situation de handicap

## Pilotes :

directeur de l'APA JH (0,10 ETP) – IEN ASH

## Coordonnatrice :

Educatrice spécialisée formée à l'autisme et à l'approche systémique : 0,6 ETP

## Professionnels intervenants :

- médecin psychiatre : 0,02 ETP
- psychomotricienne formée à l'intégration sensorielle : 0,15 ETP
- psychologue formée aux troubles du comportement et sur l'autisme : 0,2 ETP
- orthophoniste formée autisme : 0,15 ETP
- Educatrice spécialisée maîtrisant la LSF et le LPC avec expérience de l'inclusion scolaire des DA : 0,14 ETP
- Formatrice à la compréhension des particularités du fonctionnement autistique : 0,40 ETP
- Enseignante spécialisée déficience intellectuelle : 0,1 ETP
- Enseignante spécialisée handicap physique : 0,05 ETP
- Neuropsychologue : 0,1 ETP
- orthoptiste avec expérience d'inclusion des DV : prestation
- vacataires spécialisés si besoin

## Fonctions support :

- responsable qualité, secrétaire de direction, comptables : 0,24 ETP

**TOTAL ETP : 2,23**

Les bénéficiaires du projet	Leurs attentes
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Equipes pédagogiques des Ardennes scolarisant des élèves en situation de handicap de 3 à 20 ans <u>notifiés ou pas par la CDAPH</u></b></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Identifier des ressources de soutien et d'écoute pérennes et réactives</li> <li>• <b>Bénéficiaire de temps de formation sur les handicaps et leur répercussions dans les situations d'apprentissage</b></li> <li>• Obtenir des outils et des stratégies de travail concrets dans la mise en place des adaptations pédagogiques</li> <li>• <b>Améliorer les conditions de travail et le bien-être des classes</b></li> </ul>

	Bénéfices attendus par l'équipe mobile	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Dédramatiser l'accueil des élèves en situation de handicap</li> <li>• <b>Maintenir, favoriser et améliorer l'inclusion scolaire</b></li> <li>• Permettre et améliorer la compréhension du handicap pour mettre en place une pédagogie adaptée durable</li> <li>• <b>Améliorer les conditions de travail des équipes pédagogiques et le bien-être des classes</b></li> <li>• Favoriser les échanges entre les aidants et l'école</li> </ul>		

- **Sécuriser les parcours des élèves en situation de handicap**
- **Augmenter progressivement la scolarisation des élèves en situation de handicap des établissements médico-sociaux dans les établissements scolaires de droit commun**
- **Soutenir les professionnels sur le plan de la formation concernant le handicap**
- **Articuler les actions avec les PIAL (Pôles Inclusifs d'Accompagnement Localisés)**
- **Epauler les dispositifs existants**
- **Communiquer auprès de tous les partenaires : équipes des ESMS, IEN, chefs d'EPLE, équipes enseignantes, équipe d'évaluation de la MDPH, soignants libéraux, associations militantes, associations de familles,...**
- **Mailler le territoire : faire du lien et de la mise en relation pour accéder aux ressources nécessaires et diversifiées**
- **Mettre en œuvre des partenariats pour mobiliser des ressources à forte technicité**

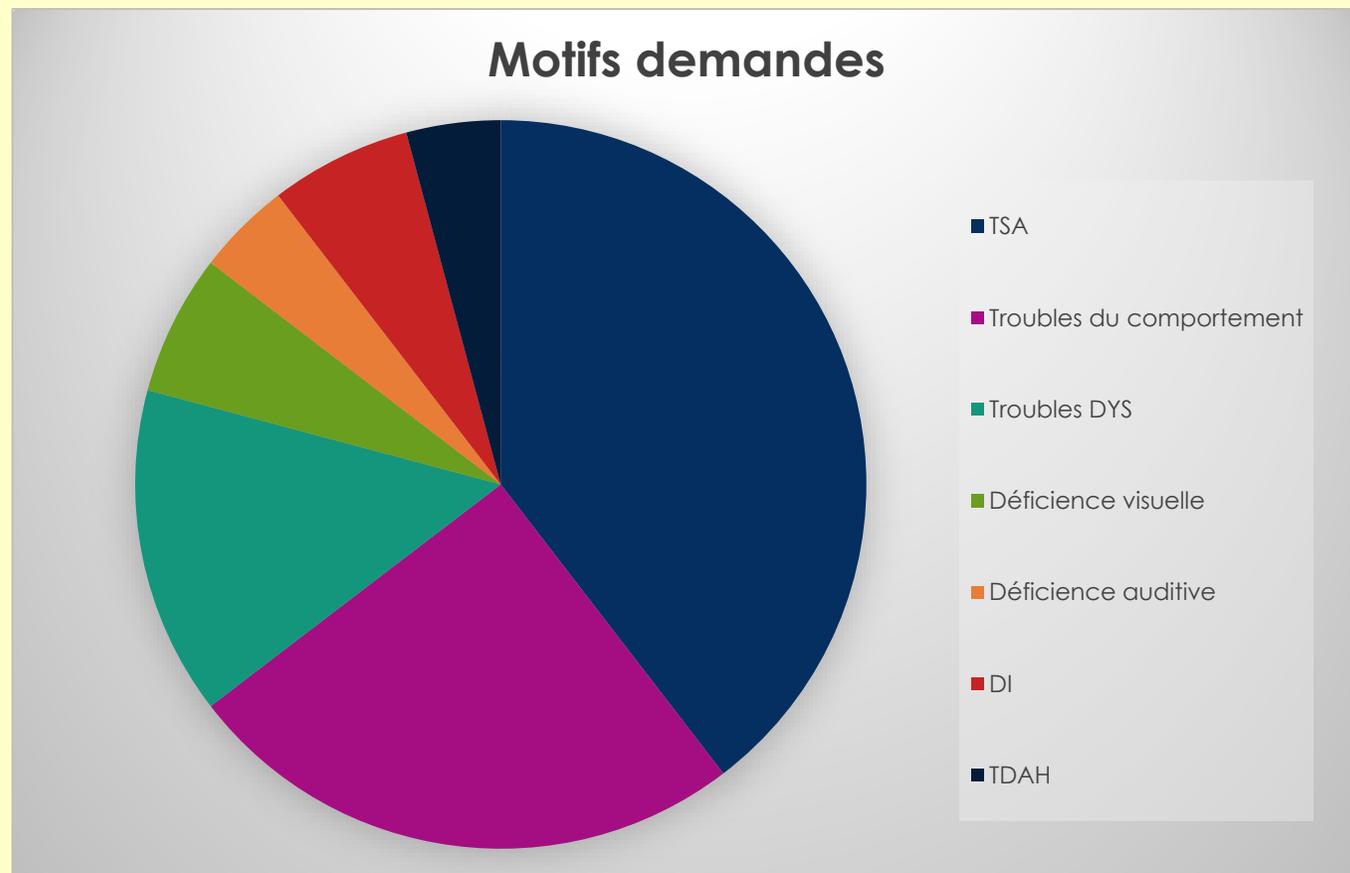
- **Familles et aidants proches**
- **IEN ASH et IEN de circonscription (Inspecteur de l'Education Nationale)**
- **Enseignants référents**
- **PIAL (Pôle Inclusif d'Accompagnement localisé), notamment coordonnateur PIAL départemental et pilotes locaux des PIAL**
- **Service Ecole inclusive et cellule d'accueil et d'écoute de la DSDEN**
- **Directeurs d'écoles, principaux et proviseurs**
- **RASED (Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté)**
- **CFA (Centre de Formation d'Apprentis)**
- **PCPE (Pôles de Compétences et de Prestations Externalisées)**
- **MDPH (Maison départementales des Personnes Handicapées)**
- **CAMSP, CMPP, structures sanitaires**
- **Service santé scolaire**
- **RESALIANCE : Réseau Educatif et de Sensibilisation à l'Autisme, Levier pour l'Inclusion et l'Accompagnement Novateurs en terme de Communication et d'Expertise**
- **Plate-forme Cap école inclusive**
- **ESSMS, notamment ESSMS apportant une expertise spécifique (Orthoptie, ergothérapie,...)**

- ⇒ **Conseiller et participer à des actions de sensibilisation, notamment dans le cadre de l'école inclusive pour les professionnels des établissements scolaires**
  
- ⇒ **Apporter appui et conseils à un établissement scolaire en cas de difficulté avec un élève en situation de Handicap, bénéficiant ou non d'une AESH**
  
- ⇒ **Aider l'équipe éducative à gérer une situation difficile**
  
- ⇒ **Conseiller une équipe pluri d'évaluation de la MPDH**

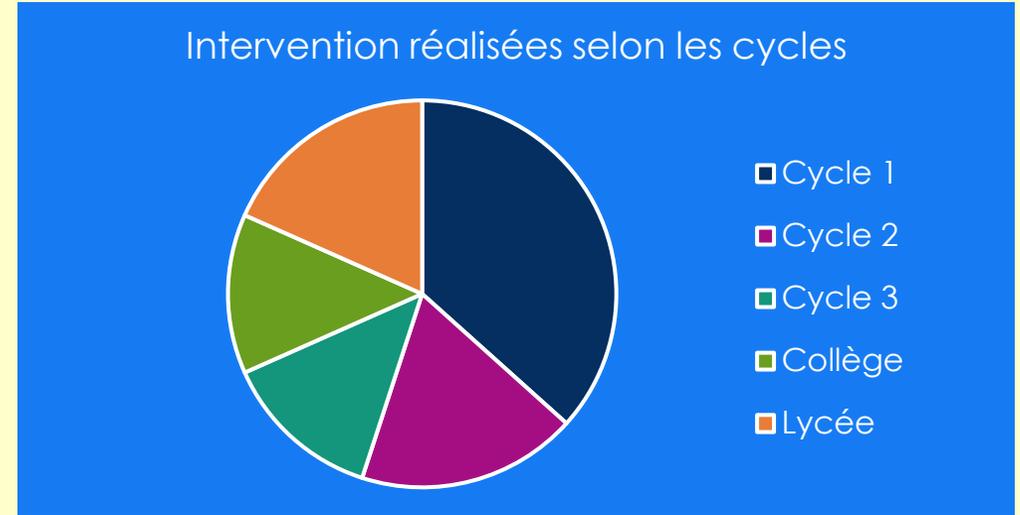
- Temps d'observations de l'élève dans la classe et débriefing avec l'enseignant
- **Intervention individuelle auprès d'un enseignant ou d'un AESH**
- Intervention collective auprès d'une partie ou de toute l'équipe pédagogique
- **Démarche conseils sur stratégies pédagogiques, positionnement spatial de l'élève, situations favorisant les apprentissages, documentations pertinentes, mises en réseau de ressources humaines possibles**
- Temps de formation sur le fonctionnement de l'élève en situation de handicap et les conséquences dans sa vie quotidienne et d'élève
- **Temps de formation auprès des AESH sur demande de l'Education nationale**
- Intervention dans les formations d'enseignants sur demande de l'Education nationale

1. En septembre, communication à l'ensemble des établissements scolaires par le canal de l'inspection académique de la plaquette de présentation et du document de saisine de l'EMAS
2. Envoi du document de saisine de l'EMAS par un établissement après validation de l'IEN ou du chef d'établissement
3. Réception et traçabilité de la demande par la secrétaire de direction (tableau de traçabilité en dossier partagé)
4. Point réalisé entre directeur APAJH et IEN ASH pour valider la légitimité des demandes d'interventions de l'EMAS
5. Intervention de la coordinatrice :
  - Appel de l'établissement scolaire pour recueillir des précisions sur la demande et envisager les créneaux d'intervention possibles  
*Si la demande est relative à un élève, le directeur de l'établissement doit recueillir le consentement de la famille*
  - En fonction des demandes, priorisation des interventions (suivant le caractère d'urgence) et choix des professionnels concernés
  - Présentation de la situation aux professionnels de l'EMAS concernés, arrêt de la date et de l'heure d'intervention
  - Rappel de l'établissement scolaire
  - Eventuellement, lien avec l'enseignant référent Handicap si la demande cible un élève notifié MDPH
6. Préparation de l'intervention par les professionnels intervenants
7. Interventions sur site des professionnels qui laissent une enquête de satisfaction à renvoyer et des mémos si besoins
8. Après intervention, élaboration d'un bilan rappelant les aménagements pédagogiques possibles, envoyé aux enseignants ou AESH concernés
9. Rappel de la coordinatrice 3 mois après l'intervention pour mesurer l'impact
10. Traitement biannuel des enquêtes pour évaluation par le responsable qualité
11. Bilan, analyse et plan correctif mis en œuvre par l'équipe mobile en réunion de coordination

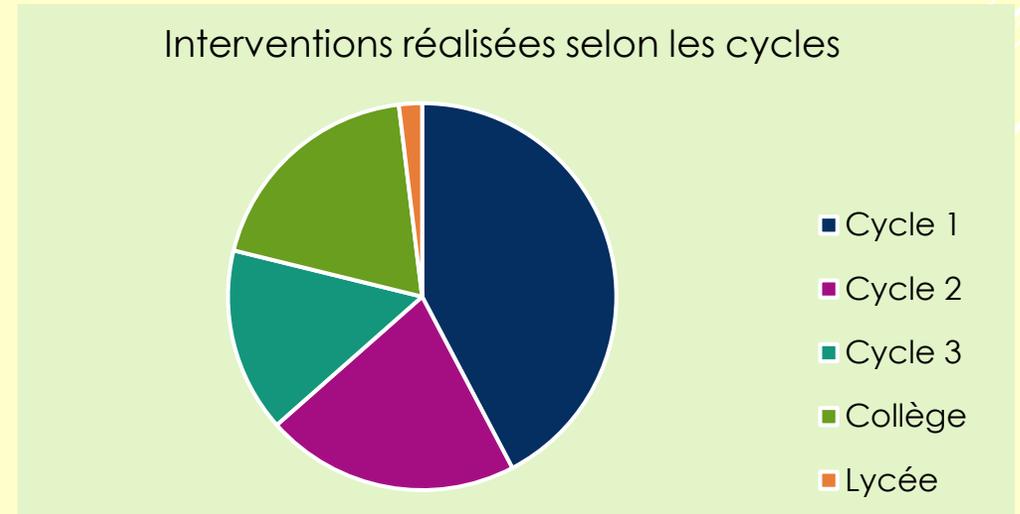
1. Troubles neuro développementaux (TSA,TDA)
2. Troubles du comportement
3. Troubles DYS
4. Déficience intellectuelle
5. Déficience visuelle
6. Déficience auditive
7. Troubles du Déficit de l'Attention avec ou sans Hyperactivité



- 2019/2020 : 61 interventions réalisées



- 2020/2021 : 59 interventions réalisées



*EMAS 08*

*Merci de votre attention*

***Temps d'échanges***